

Nombre de membres : 34

N°2020-53

En exercice : 33

Abstentions : 4

Présents : 29

Exprimés : 28

Pouvoirs : 3

Pour : 28

Votants : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt, le mardi 22 décembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle du Chapiteau de la Fontanelle à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 16 décembre deux mille vingt.

Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean-Pierre Charmes à Christophe Gérouard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Jean Maynard à Christian Vignerie

Secrétaire de séance : François Chaulet

Objet : Octroi d'une subvention à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de la lutte contre la tuberculose bovine.

Monsieur le Président explique qu'en 2019, la Communauté de Commune Ouest Limousin a versé une subvention d'un montant de 4749,35 € à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de la mise en place de l'équarrissage aux fins de lutter contre la propagation de la tuberculose bovine.

Pour l'année 2020, la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne se tourne de nouveau vers la Communauté de Communes Ouest Limousin afin que lui soit versée une subvention d'un montant de 3862,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (28 pour ; 4 abstentions : madame Thomas, messieurs Hachin, Suet, Dauchart) :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** quant à l'octroi d'une subvention d'un montant de 3862,00 € à la Fédération Départementale de la Chasse de la Haute-Vienne dans le cadre de l'élimination des déchets de venaison aux fins de lutter contre la propagation de la tuberculose bovine,

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Communautaire Principal exercice 2020, section de fonctionnement dépenses, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le Président,

Le

Le Président

Christophe GEROUARD